

## LE RESPECT DES ENTITES PAYSAGERES ET DU PATRIMOINE BATI

### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

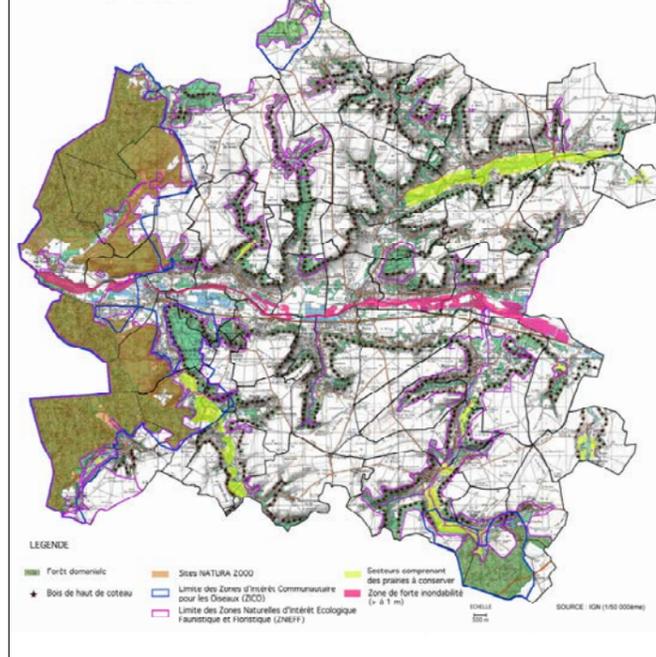
Le territoire dispose d'une grande qualité de paysages qui lui donne son identité et un cadre de vie recherché. Quatre entités majeures (vallée de l'Aisne, vallées secondaires, plateaux, forêts) se distinguent, elles sont menacées par les développements urbains récents.

### Les principales orientations proposées

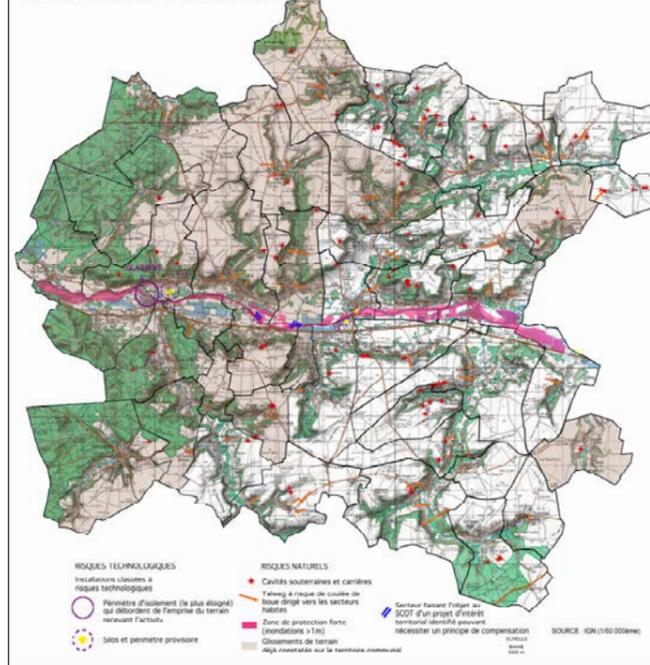
- Préserver l'architecture locale du Soissonnais (pignons à redents, façades en pierre sur l'espace public, etc.) donnant l'unité territoriale et pouvant être valorisée à des fins touristiques.
- Traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme locaux le contenu des plaquettes de recommandations existantes.

- Définir des principes de gestion des paysages suivant les 4 entités repérées, à reprendre dans les documents d'urbanisme communaux.
- Repérer et protéger d'un développement urbain futur, les secteurs à forte sensibilité paysagère, et aujourd'hui non urbanisés. Des coupures vertes entre les secteurs urbanisés sont identifiées par le SCOT.
- Maintenir, à l'horizon 2025, la couverture végétale actuelle (28% du territoire) dans des proportions analogues.
- Protéger de tout défrichement, les massifs forestiers et les bois marquant la rupture de pente (haut de coteau).
- Etablir un projet commun de valorisation paysagère de la vallée de l'Aisne permettant de redécouvrir la rivière.

### LES ESPACES DE PROTECTION FORTE IDENTIFIES AU SCOT



### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES IDENTIFIES AU TERRITOIRE



## UNE GESTION DURABLE DES CONTRAINTES ET SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

L'Oise Aisne Soissonnaises est touchée par des secteurs inondables ou de coulées de boue, des risques d'affaissement de terrains, des risques technologiques. Elle compte plusieurs sites aux milieux naturels sensibles.

### Les principales orientations proposées

- Encadrer toute possibilité de développement urbain dans les secteurs à risques et sur les sites de grande valeur environnementale qui sont précisément repérés au SCOT. Seuls les projets d'intérêt territorial y seront autorisés (RN31, site d'activités économiques, grands équipements) à partir d'un principe de compensation à établir avec les services concernés.
- Préserver la ressource en eau, à travers notamment d'objectifs clairement affichés dans le futur Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux Aisne aval, et par une protection des points de captage et de leur bassin d'alimentation de toute forme de développement inadaptée. Tendre vers une approche à l'échelle des communautés de communes concernant l'assainissement et la distribution de l'eau potable, avec pour objectif un prix de l'eau homogène sur le territoire.

- Gérer les déchets dans une logique de développement durable (diminuer la quantité, optimiser la valorisation). Inscrire dans le SCOT des principes incitant à engager des démarches HQE ou équivalents pour les nouveaux grands projets d'habitat et d'équipements. Etudier de nouveaux débouchés de production d'énergies renouvelables à partir de l'héritage agro-alimentaire du territoire et de la filière bois.

## DEMARCHE ET CALENDRIER

- Quatre étapes sont utiles à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :
- 1 - Le **diagnostic** achevé et validé en mai 2005.
  - 2 - L'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.), actuellement en cours de finalisation.
  - 3 - Le **projet de SCOT** pour arrêt par le comité syndical, qui formalisera l'ensemble des orientations et des actions à entreprendre.
  - 4 - La phase de **consultation des services et habitants** avant approbation définitive.

### PROCESSUS DE L'ETAPE 3 : L'arrêt du projet de SCOT et la consultation

- Concertation avec les habitants sur le P.A.D.D.....
- Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT.....
- Consultation des partenaires institutionnels et des communes.....
- Enquête publique.....
- Mise au point définitive du dossier SCOT.....
- Approbation du SCOT par le conseil syndical.....

De  
Décembre  
2006 à  
fin 2007



## Pour un projet d'aménagement et de développement durable partagé (P.A.D.D.)

P.A.D.D. consultable sur le site du SEPOAS :  
sepoas@wanadoo.fr - Rubrique SCOT



Lettre d'information  
du schéma de cohérence  
territoriale du S.E.P.O.A.S.

N°3 sur 4

Décembre 2006

# INFOS

Les 44 communes des communautés de communes d'Attichy et du Pays de la Vallée de l'Aisne, regroupées au sein de l'Oise Aisne Soissonnaises, sont confrontées à des problématiques semblables de développement et soucieuses de préserver leur identité et leur cadre de vie au regard des évolutions urbaines observées à l'échelle régionale. L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est une occasion rare pour établir ensemble des perspectives de développement à l'horizon 2025, qui permettront d'optimiser le fonctionnement du territoire pour le bien-être de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques.

Les élus du territoire, avec les partenaires institutionnels, ont donc travaillé à l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable, porteur d'une véritable stratégie d'organisation territoriale à mettre en oeuvre dans les années à venir.

Les orientations proposées sont l'expression de notre volonté commune pour mettre un terme par une offre d'emploi adaptée à la transformation de notre territoire en « cité-dortoir », pour permettre le maintien et l'accueil des jeunes sur le territoire par une offre diversifiée de logements, pour préserver la qualité de notre cadre de vie et de notre environnement. Devant la déclaration « officielle », le 5 octobre 2006 à la Sous-Préfecture de Compiègne, que l'Etat ne prévoyait aucun véritable aménagement de la RN31, le P.A.D.D. exprime la volonté unanime de l'aménagement de cet axe dans un cadre dynamique pour le développement durable de notre territoire.

Une brève synthèse de ces orientations vous est présentée dans cette lettre d'informations. Il s'agit ainsi de pouvoir engager avec vous un échange sur l'évolution de notre territoire dans le but d'affiner le projet à mettre en oeuvre. Une exposition publique sur ce projet d'aménagement et de développement durable proposé, se tiendra dans les locaux des groupements de communes de décembre 2006 à janvier 2007. Vous êtes conviés à y venir et à faire part de vos observations.

Nous comptons sur votre participation à cette concertation utile au devenir de notre territoire.

**Jean-Claude NAUDIN**  
Président du Syndicat d'Etudes et de  
Programmation de l'Oise Aisne Soissonnaises

# Le Schéma de Cohérence Territoriale du S.E.P.O.A.S.

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### UN TERRITOIRE STRUCTURE

#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

L'Oise Aisne Soissonnaise subit une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des agglomérations de Compiègne et de Soissons, qui à terme engendrera un recul des équipements et services de proximité, ainsi qu'une perte d'identité et d'attractivité.

#### Les principales orientations proposées

- Organiser spatialement le territoire de manière à atténuer les effets de dépendance aux deux agglomérations voisines, en termes d'accès aux équipements, services et commerces de proximité.
- Il est ainsi proposé de structurer le territoire à partir de 7 secteurs de vie composés de 6 à 7 communes autour d'une commune-centre (bourg) qui devra offrir un minimum de commerces, services, équipements de proximité à l'ensemble des habitants du secteur.
- La répartition des équipements et services d'intérêt territorial tiendra compte de cette structuration urbaine suivant les spécificités attribuées.
- Mettre en place des équipements et des services d'intérêt territorial : services pour la petite enfance, soutien aux centres de loisirs, développement de structures pour personnes âgées, création d'un lycée, d'un nouvel équipement aquatique et d'une grande salle des manifestations.

### DES DEPLACEMENTS ET DES RESEAUX OPTIMISES

#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

L'Oise Aisne Soissonnaise reste à l'écart des grands axes routiers d'intérêt national, à l'exception de la RN31 qui n'est pas aménagée comme un axe de transit. Le transport collectif est peu développé et assez peu lisible. L'axe fluvial pourrait être valorisé.

#### Les principales orientations proposées

- Faire de l'aménagement de la RN31 en 2 x 2 voies et sa déviation, une action prioritaire à négocier avec l'Etat.
- Prolonger le recalibrage de la D81/D2 depuis la RN2 jusqu'à Vic-sur-Aisne, comme axe de liaison forte vers la région parisienne.
- Optimiser la desserte en transport collectif en accompagnant le réseau de lignes régulières, d'une desserte locale plus ciblée et différenciée au regard des réseaux propres aux agglomérations voisines.
- Aménager un port fluvial sur la future zone de Vic-Bitry comme débouché pour la production réalisée sur le Soissonnais, vers le canal grand gabarit Seine/Nord-Europe.
- Définir des principes communs visant à harmoniser le développement du potentiel éolien à l'échelle du territoire.

### UNE EVOLUTION MAITREEE DE LA POPULATION

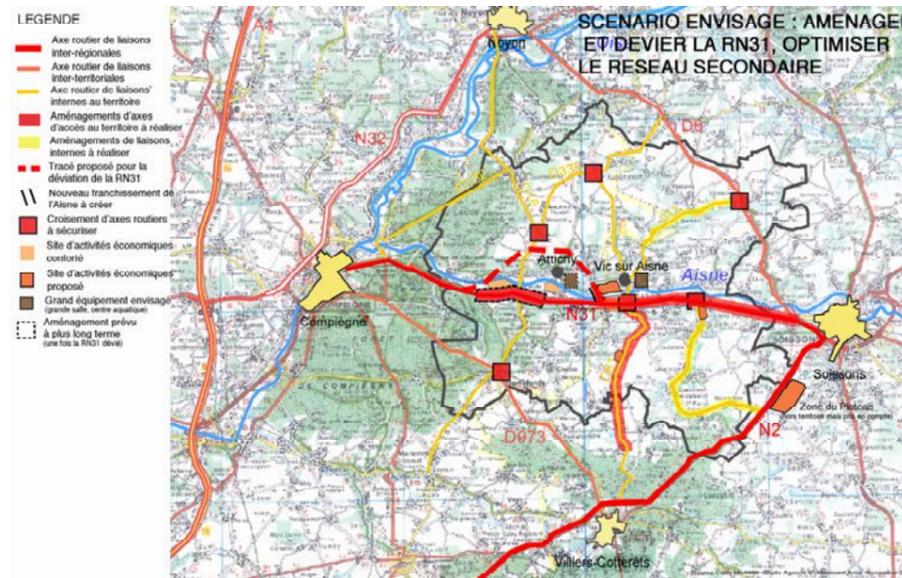
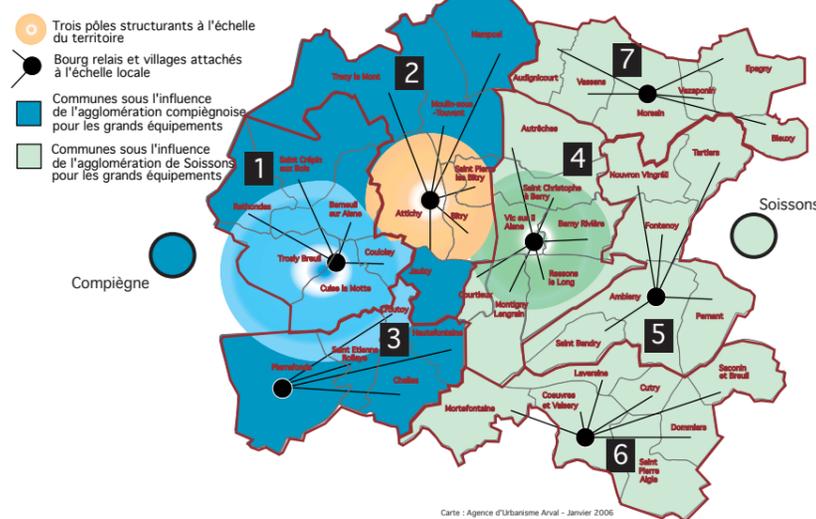
#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

La population de l'Oise Aisne Soissonnaise croît à un rythme relativement régulier depuis plus d'une trentaine d'années. L'ouest du territoire est plus peuplé que l'est, tandis que les tendances récentes indiquent une forte attractivité des villages au sud.

#### Les principales orientations proposées

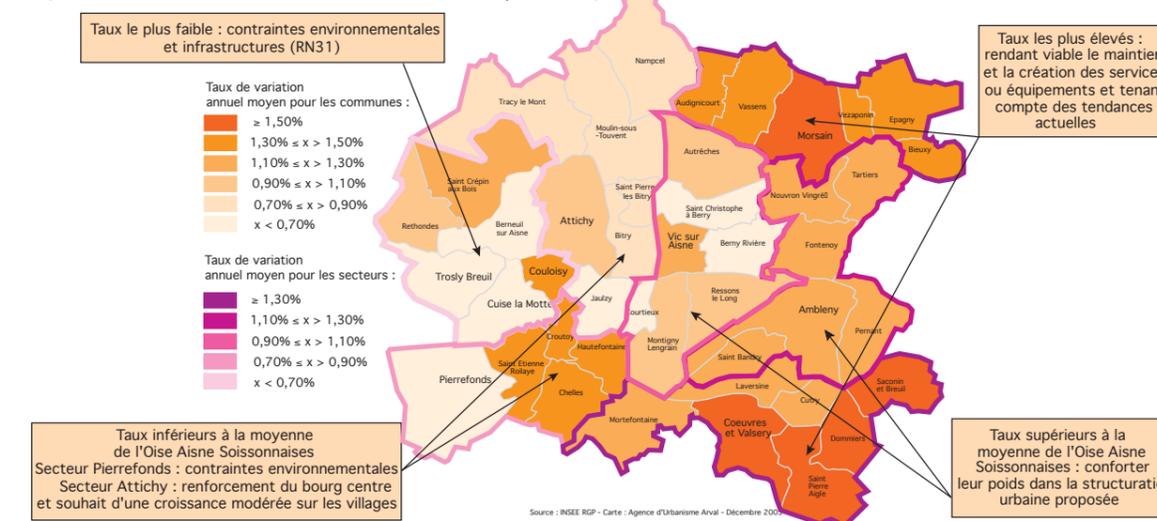
- Contenir la population à 32 000 habitants à l'horizon 2025 (elle est estimée à 26 500 habitants en 2004), soit un taux de variation annuel moyen de 0,9% semblable à celui observé entre 1975 et 1999.
- La répartition de la population se fera en respectant le découpage en secteurs de vie envisagé dans la structuration du territoire. Cette répartition tient compte des tendances récentes (effet RN2 notamment) et des contraintes naturelles (inondabilité, site Natura 2000) ou technologiques (périmètre SEVESO) touchant certaines communes. Le taux de croissance est donc réparti de manière différenciée suivant les secteurs de vie dans une logique de rééquilibrage entre l'est et l'ouest, et de rattrapage pour les secteurs les moins peuplés aujourd'hui.

#### SCENARIO RETENU : ORGANISATION TERRITORIALE FUTURE



#### REPARTITION DE LA CROISSANCE A L'HORIZON 2025 SUIVANT LE SCENARIO ENVISAGE

(Différenciation entre les secteurs et à l'intérieur de chaque secteur)



#### Spécificités de chaque secteur :

**Secteur 1 :** services à la population, activités commerciales, équipements d'enseignement et sportifs, services de santé.

**Secteur 2 :** services publics, équipements de santé, de sports et de loisirs.

**Secteur 3 :** équipements touristiques, de santé, de sports et de loisirs.

**Secteur 4 :** services publics, commerces, équipements touristiques et sportifs, équipements et services de santé.

**Secteur 5 :** équipements de sports, loisirs, formation et emploi.

**Secteur 6 :** équipements de santé, équipements liés au tourisme vert et au petit patrimoine local.

**Secteur 7 :** équipements touristiques et de loisirs.

#### Actions à engager :

- Mettre à 2 x 2 voies la RN31 en la déviant suivant le tracé proposé côté Oise.
- Recalibrer et sécuriser la D81 du sud du territoire à Vic-sur-Aisne.
- Créer un nouveau pont sur l'Aisne à l'ouest de Vic-sur-Aisne pour desservir le futur site d'activités économiques.
- Réaliser des aménagements routiers sur la D17 vers la zone d'activités du plateau de Soissons.
- Requalifier l'ex-RN31 entre Couloisy et Trosly, une fois la déviation réalisée.

### UN POTENTIEL TOURISTIQUE VALORISE

#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

L'Oise Aisne Soissonnaise dispose d'un réel potentiel touristique qui reste à ce jour peu mis en valeur, en raison de l'absence d'une stratégie définie à l'échelle du territoire. Le tourisme est également un axe fort des interventions envisagées à l'échelle des Pays.

#### Les principales orientations proposées

- Intégrer le développement touristique dans une logique économique en développant des synergies à l'échelle du Pays du Soissonnais et du Pays du Compiègnais.
- Porter des actions fortes autour du château de Pierrefonds, du camping-caravaning de Berny-Rivière et du thème de la Grande Guerre.
- Etoffer l'offre touristique pour qu'elle s'étende sur l'ensemble des 44 communes à partir d'une approche spatialisée donnant des dominantes à chacun des 4 secteurs identifiés et leur demandant d'atteindre un niveau minimum d'équipements (accueil, hébergement, restauration) et d'activités touristiques (loisirs, festivités).
- Soutenir financièrement ou techniquement les initiatives locales en faveur du développement touristique.

### UNE STRUCTURE ECONOMIQUE CONFORTEE

#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

La structure économique du territoire repose principalement sur quelques grandes unités de production. L'offre d'emploi évolue moins rapidement que le nombre d'actif résidant, entraînant une augmentation des migrations alternantes vers des pôles d'emplois extérieurs.

#### Les principales orientations proposées

- Lutter contre l'accentuation du déséquilibre entre le nombre d'emplois offerts sur place et les actifs résidents, en maintenant le taux d'emploi à 0,7 (comme en 1999), soit un taux d'activité global de 48% (3 points de plus qu'en 1999 du fait de l'arrivée de personnes en âge de travailler).
- Globalement, le nombre d'emplois à créer à l'horizon 2025 est estimé à 2000, principalement dans le secteur tertiaire.
- 3 sites d'activités sont confortés (Trosly-Cuisse, Attichy, la Vache Noire). 50 ha sont proposés, répartis sur 2 nouveaux sites (Vic-Bitry en rive droite de l'Aisne et Pontarcher le long de la RN31) ; 1 site sur le plateau sud resterait disponible pour accueillir des établissements devant rester à l'écart des secteurs urbanisés.
- Développer également des services aux entreprises en lien avec les Pays.

### UNE OFFRE EN LOGEMENTS DIVERSIFIEE

#### Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le parc de logements du territoire se compose principalement de grands logements alors que le nombre moyen d'occupants est en baisse. L'offre locative est globalement satisfaisante, mais reste très largement privée (prix libres). Les jeunes ont des difficultés à se loger.

#### Les principales orientations proposées

- A l'horizon 2025, 2 950 logements sont à créer dont 800 pourront résulter de constructions déjà existantes. 2150 logements neufs seront donc à réaliser, ce qui représente l'ouverture à l'urbanisation d'environ 215 ha correspondant à la somme des surfaces déjà identifiées dans les documents d'urbanisme locaux.
- Diversifier l'offre en logements notamment pour répondre aux besoins des jeunes du territoire cherchant à y rester. L'offre locative globale à l'horizon 2025 devra rester au moins égale à celle d'aujourd'hui (près de 30% du parc-logements total) tandis que l'offre locative aidée (publique) devra représenter 12% des résidences principales contre 8% en 1999.
- La répartition des logements suit les principes de répartition de la population. L'offre locative concernera ainsi l'ensemble des communes du territoire.